

<http://snes-aude.fr/spip.php?article242>



AESH : rémunérations, conditions de travail, PIAL : l'intersyndicale écrit au ministre



- AESH -
Date de mise en ligne : jeudi 4 février 2021

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Monsieur le ministre,

Depuis la rentrée, notamment à travers les instances du dialogue social, nos organisations syndicales ont unanimement, et de manière récurrente, attiré votre attention sur la situation des personnels AESH et particulièrement sur leur rémunération qui reste largement insuffisante au regard de leurs missions.

Pour l'heure, aucune revalorisation de salaire n'a été prévue pour ces collègues au budget 2021 alors qu'une nouvelle fois, l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2021 a eu pour effet non seulement de supprimer un niveau dans l'espace indiciaire des AESH (de 10 niveaux à l'origine, il n'y en a plus que 7 aujourd'hui), mais également de ramener les agent-es avec de l'ancienneté au même niveau de rémunération que les agent-es nouvellement recruté-es". Ces personnels, employés majoritairement à temps incomplet, n'ont droit à aucune autre indemnité : pas de prime en éducation prioritaire, pas de prime Covid et un accès très limité aux prestations sociales, notamment aux Prestations Inter Ministérielles (PIM).

De nombreux et nombreuses collègues ne peuvent vivre dignement de leur travail. Ils et elles ressentent une grande colère et souffrent d'un manque de considération au sein de notre ministère.

Les AESH sont majoritairement des femmes, sur des emplois précaires, peu rémunérés, offrant de faibles perspectives de carrière et dont les missions rendent compliquée l'articulation vie privé - vie professionnelle. Ces personnels et ce métier sont donc emblématiques des urgences pointées dans les 4 premiers axes du plan d'action national en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes acté en décembre dans notre ministère.

Nous rappelons que des engagements ministériels en termes de revalorisation salariale avaient été pris lors du lancement du Comité consultatif AESH le 27 février 2020. Nous demandons donc l'ouverture immédiate de discussions sur la revalorisation des salaires des AESH, dans le cadre de l'agenda social. Nous vous demandons de faire connaître clairement les arbitrages qui seront les vôtres pour atteindre cet objectif ainsi que les montants qui y seront affectés.

De plus, l'instauration des PIAL, avec des services partagés sur plusieurs établissements, rend compliqué, voire impossible, le cumul d'emplois, souvent indispensable pour assurer aux AESH une vie décente.

Nous sommes régulièrement alertés par des AESH affectés en PIAL sur la dégradation de leurs conditions de travail. Par conséquent, nos organisations sollicitent également de faire un bilan de la mise en place de ces structures, avant leur généralisation prévue en septembre 2021.

L'École inclusive représente un véritable enjeu de société, une priorité du quinquennat, et les personnels AESH qui exercent des missions pérennes au cœur de ce dispositif, y ont un rôle essentiel.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Educ'action, FSU, SE UNSA, Sgen CFDT, SNALC et SUD Education vous demandent d'ouvrir en urgence des négociations salariales et des discussions pour une reconnaissance du métier d'AESH et sortir ces personnels d'une précarité insupportable.